

Section I. Avis d'appel d'offres ouvert international N°DNCMP / 53 .IT/2025-2026 ,relatif aux Travaux de réhabilitation des pistes rurales de désenclavement en communes Gitega et Shombo de la Province Gitega ; en communes Ngozi et Kiremba de la province Butanyerera ; et en communes Muyinga et Butihinda de la province Buhumuza.

1. Le gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds international de développement agricole (FIDA), financement dont il envisage de faire partiellement usage pour couvrir les travaux de réhabilitation des pistes rurales de désenclavement en communes Gitega de la Province Gitega ; Shombo de la Province Karusi ; en communes Ngozi et Kiremba de la province Ngozi ; et en communes Muyinga et Butihinda de province Muyinga. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER ».
2. Le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER » prévoit utiliser ces fonds dans le but de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
 - **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
 - **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.
3. Le présent avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation des marchés paru sur le site web dans le Renouveau le 8/8/2025, site des marchés publics du Burundi le 5/8/2025, site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 5/8/2025 et le 30 /8/2025 sur le site de Burundi jobs.
 4. Le PRODER invite à présent les entités remplissant les conditions requises ("les soumissionnaires") à faire parvenir, sous pli cacheté, leurs offres concernant l'exécution et l'achèvement des travaux de réhabilitation des pistes rurales de désenclavement en communes Gitega et Shombo de la Province Gitega ; en communes Ngozi et Kiremba de la province Butanyerera ; et en communes Muyinga et Butihinda de province Buhumuza,

Section I. Avis d'appel d'offres

Les travaux de réhabilitation des pistes rurales de désenclavement en communes Gitega et Shombo de la Province Gitega ; en communes Ngozi et Kiremba de la province Butanyerera ; et en communes Muyinga et Butihinda de province Buhumuza.

travaux faisant l'objet, dans le cadre dudit appel d'offres, d'un contrat à prix fixes établi sur la base du devis quantitatif¹.

5. L'appel d'offres est ouvert à quiconque souhaite y participer, pourvu qu'il remplisse les conditions requises. Sous réserve des restrictions énoncées dans le dossier d'appel d'offres, les soumissionnaires habilités peuvent s'associer à d'autres soumissionnaires afin d'être mieux à même de réaliser l'ensemble des travaux.
6. Les travaux ainsi que le ou les marchés qui devraient être attribués sont répartis en trois (03) lots distincts détaillés comme suit :
 - **Lot 1 : Les travaux de réhabilitation des pistes rurales de désenclavement en Commune Gitega (Ex-communes Giheta), Shombo (Ex-Commune Gihogazi) de la Province Gitega : 16,403 km**
 - **Lot 2 : Les travaux de réhabilitation de la piste rurale de désenclavement en Commune Muyinga (Ex-communes Gasorwe), Muyinga et Butihinda (Ex-Commune Giteranyi) de la Province Buhumuza : 25,800 km**
 - **Lot 3 : Les travaux de réhabilitation des pistes rurales de désenclavement en communes Ngozi (Ex-Mwumba) et Kiremba (Ex-Commune Nyamurenza) de la Province Butanyerera : 17,480 km.**

Un soumissionnaire peut présenter son offre à tous les lots, mais ne pourra pas être attributaire de plus de deux lots, sauf si aucune offre n'est conforme pour les autres lots ou un soumissionnaire pourra être attributaire de plus deux lots .

7. Un entrepreneur sera sélectionné selon la procédure de mise en concurrence national (Code des Marchés Publics) et conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA, qui peut être consulté à l'adresse suivante : www.ifad.org/fr/project-procurement. Le processus d'appel d'offres national comportera un examen et une vérification des qualifications et des prestations antérieures ; il sera notamment procédé à un contrôle des références préalablement à l'attribution du marché.
8. Veuillez noter qu'une séance d'information sera organisée à l'intention des soumissionnaires selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres, dans la Section III du présent dossier.
9. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au secrétariat du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », sise Avenue du Large n° 30, Zone KININDO ; Commune MUGERE ; Province de Bujumbura/Burundi ; Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1^{er} étage, Tél : +257 22 21 12 00/ 22 21 12 01 et www.programmefidaburundi@.org , ainsi que sur le site web des marchés publics du Burundi www.wamp.bi, et sur le site de Burundi Jobs.
10. Les soumissionnaires désireux de présenter une offre devront se procurer le dossier d'appel d'offres vendu pour la somme, non remboursable, de cinq cent mille Francs Burundi (500.000 BIF) ou cent soixante sept dollars américains (167 USD) dont la moitié de deux cent cinquante mille Francs Burundais (250 000 BIF) ou quatre vingt quatre dollars (84 USD) sera versée sur le sous- compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la BRB et l'autre moitié deux cent cinquante mille Francs Burundais (250 000 BIF) ou quatre vingt quatre dollars (84 USD) sur le compte n° CC13915 03104582302 ouvert à la BRB au nom du PRODER /recettes internes.

¹ Dans les contrats à prix fixes, remplacer "devis quantitatif" par "calendrier des activités".

Section I. Avis d'appel d'offres

Les travaux de réhabilitation des pistes rurales de désenclavement en communes Gitega et Shombo de la Province Gitega ; en communes Ngozi et Kiremba de la province Butanyerera ; et en communes Muyinga et Butihinda de province Buhumuza.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODER à l'adresse ci-dessus ou par courriel à nti.come@programmefidaburundi.org avec copie à ntircome@gmail.com et egidiusniyo@yahoo.com, en mentionnant la référence de la publication (AAOI N° DNCMP / 33 /T/2025-2026), au moins dix (10) jours calendriers avant la date limite de la remise des offres figurant au point 12 ci-dessous. L'Acheteur répondra par courrier physique ou courriel électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue. Les soumissionnaires pourront ainsi être assurés de recevoir les mises à jour dont pourrait faire l'objet le présent dossier.

L'Acheteur répondra par courrier physique ou courriel électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue. Les soumissionnaires pourront ainsi être assurés de recevoir les mises à jour dont pourrait faire l'objet le présent dossier.

À l'attention de Monsieur **Côme NTIRANYIBAGIRA**, Coordonnateur du PRODER

Projet de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER)

Immeuble des projets/programmes financés par le FIDA au Burundi

Avenue du Large n° 30, 1^{er} étage ; Téléphone : (+257) 22 21 21 00 ;

Courriel : nti.come@programmefidaburundi.org et ntircome@gmail.com du Coordonnateur du PRODER , avec copie pour information à egidiusniyo@yahoo.com du Responsable de passation des marchés au PRODER.

11. Les offres devront parvenir à l'adresse et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres – instructions à l'intention des soumissionnaires – clause 22.1, au plus tard le/...../2026 à 10 heures, heures locales (GMT+2).

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions situées au 1^{er} étage de l'Immeuble des Projets financés par le FIDA au Burundi, le/...../2026 à 10 heures 30 minutes.

12. Le délai prévu pour l'exécution de l'ensemble des travaux composant le lot est fixé comme suit :

- **Neuf (09) mois** calendriers pour le lot 1 ;
- **Dix (10) mois** calendriers pour le lot 2 ;
- **Neuf (09) mois** calendriers pour le lot 3.

13. Les offres doivent avoir une durée de validité de 120 jours calendriers à compter à partir de la date limite de soumission des offres spécifiée dans les données particulières de l'appel d'offres.

14. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire (ou de microfinance opérant comme institution financière) de soumission conforme au modèle du présent dossier d'appel d'offres d'un montant de :

- ☐ Lot 1 : Dix-neuf mille dollars américains (19 000 USD) ou **cinquante-sept millions de francs burundais (57 000 000BIF) pour le lot1;**
- ☐ Lot 2 : Vingt-deux mille dollars américains (22 000 USD) ou **soixante-six millions de francs burundais (66 000 000 BIF) pour le Lot 2.**

Section I. Avis d'appel d'offres

Les travaux de réhabilitation des pistes rurales de désenclavement en communes Gitega et Shombo de la Province Gitega ; en communes Ngozi et Kiremba de la province Butanyerera ; et en communes Muyinga et Butihinda de province Buhumuza.

- ☐ Lot 3 : Dix-neuf mille dollars américains (19 000 USD) ou **cinquante-sept millions de francs burundais (57 000 000BIF) pour le lot 3**

15. Une séance d'information sera organisée à l'intention des soumissionnaires chaque fois après les visites des pistes à réhabiliter pour chaque Lot. Une visite des lieux est fortement recommandée mais n'est pas obligatoire. Pour les soumissionnaires qui le souhaitent, les visites seront organisées suivant le calendrier ci-après :

Lot	Description	Lieu de rencontre	Date	Heures
Lot 1	Les travaux de réhabilitation des pistes rurales de désenclavement en Commune Gitega (Ex-communes Giheta), Shombo (Ex-Commune Gihogazi) de la Province Gitega : 16,403 km	Au Chef-lieu de l'Ex-Commune de Giheta	11/3/2026	10 heures
Lot 2	Les travaux de réhabilitation de la piste rurale de désenclavement en Commune Musinga (Ex-communes Gasorwe), Musinga et Butihinda (Ex-Commune Giteranyi) de la Province Buhumuza : 25,800 km	Au chef-lieu de l'ex-Commune Gasorwe	12/3/2026	11 heures
Lot 3	Les travaux de réhabilitation des pistes rurales de désenclavement en communes Ngozi (Ex-Mwumba) et Kiremba (Ex-Commune Nyamurenza) de la Province Butanyerera : 17,480 km	Au chef-lieu de l'ex-Commune Mwumba	13/3/2026	10 heures

16. Les soumissions hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes sur demande écrite et aux frais du soumissionnaire. Toutefois, les offres devront être assorties d'une garantie de soumission ou d'une déclaration de garantie de l'offre (suivant le cas), dont les modalités et le montant sont précisés dans les données particulières de l'appel d'offres.

17. Veuillez noter que les offres électroniques **ne sont pas** acceptées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Côme NTIRANYIBAGIRA

Coordonnateur

Section I. Avis d'appel d'offres

Les travaux de réhabilitation des pistes rurales de désenclavement en communes Gitega et Shombo de la Province Gitega ; en communes Ngozi et Kiremba de la province Butanyerera ; et en communes Musinga et Butihinda de province Buhumuza.